

**Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire
Séance du 4 mars 2021
en visioconférence**

**DELIBERATION N° 159-2021-CFVU
PORTANT SUR L'APPROBATION DE LA MOTION**

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-1 et L 712-6, L712-6-1,
Vu l'ordonnance n°2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances
Administratives à caractère collégial,
Vu les statuts de l'Université Toulouse-Jean Jaurès en vigueur,

Délibère

Article unique :

- *Face aux affirmations récentes relatives à un prétendu mouvement "islamo-gauchiste" à l'œuvre dans les universités françaises, la CFVU de l'Université Toulouse - Jean Jaurès, réunie en séance plénière le jeudi 4 mars 2021, réitère son attachement à la liberté académique inscrite dans le Code de l'éducation et dénonce les propos délibérément polémiques qui tendent à décrédibiliser la recherche en sciences humaines alors même que celle-ci devrait être défendue haut et fort comme une ressource fondamentale pour comprendre et faire face à la complexité du monde contemporain.
Les conseiller·ère·s regrettent profondément que ce type de séquence vienne encore détériorer le lien de confiance entre les communautés universitaires et leur tutelle, lien déjà fragilisé par des mois de crise sanitaire durant lesquels les conditions de vie des étudiant·e·s auraient dû demeurer la préoccupation prioritaire. Ils·Elles souscrivent pleinement au positionnement exprimé par la CPU dans son communiqué intitulé : " « Islamo-gauchisme » : stopper la confusion et les polémiques stériles" et apportent un soutien entier aux collègues dont les noms sont exposés de façon calomnieuse dans la sphère médiatique."*

La motion est approuvée.

Délibération adoptée à l'unanimité des 36 membres présents ou représentés .

A Toulouse, le 4 mars 2021

Le Vice-Président de la CFVU



**Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire
Séance du 4 mars 2021
en visioconférence**

**DELIBERATION N° 160-2021-CFVU
PORTANT SUR L'APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA CFVU DU 21 JANVIER 2021
EN VISIOCONFERENCE**

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-1 et L 712-6, L712-6-1,
Vu l'ordonnance n°2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances
Administratives à caractère collégial,
Vu les statuts de l'Université Toulouse-Jean Jaurès en vigueur,

Délibère

Article unique :

Le compte-rendu de la CFVU du 21 janvier 2021 en visioconférence est approuvé.

Délibération adoptée à l'unanimité des 36 membres présents ou représentés .
(16 NPPV, 20 POUR)

A Toulouse, le 4 mars 2021

Le Vice-Président de la CFVU

Vincent Simoulin

A circular stamp with the text "UNIVERSITÉ TOULOUSE JEAN JAURÈS" around the perimeter. In the center is a stylized logo consisting of three interlocking shapes. A blue ink signature is written over the stamp.

**Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire
Séance du 4 mars 2021
en visioconférence**

**DELIBERATION N° 161-2021-CFVU
PORTANT SUR LE CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2021-2022**

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-1 et L 712-6, L712-6-1,
Vu l'ordonnance n°2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances
Administratives à caractère collégial,
Vu les statuts de l'Université Toulouse-Jean Jaurès en vigueur,

Délibère

Article unique :

Le calendrier universitaire 2021-2022 présenté en annexe de la présente délibération est approuvé sous réserve qu'il soit ajouté qu'il peut évoluer en fonction de la situation sanitaire.

Délibération adoptée à l'unanimité des 37 membres présents ou représentés

A Toulouse, le 4 mars 2021

Le Vice-Président de la CFVU


UNIVERSITÉ TOULOUSE
JEAN JAURÈS
Vincent Simoulin

**Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire
Séance du 4 mars 2021
en visioconférence**

**DELIBERATION N° 162-2021-CFVU
PORTANT APPROBATION DES PROJETS FSDIE SESSION EXCEPTIONNELLE 2020-2021**

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-1 et L 712-6, L712-6-1,
Vu l'ordonnance n°2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances Administratives à caractère collégial,
Vu la circulaire n°2011-1021 du 3/11/2011 relative au développement de la vie associative et des initiatives étudiantes,
Vu les statuts de l'Université Toulouse-Jean Jaurès en vigueur,
Vu l'avis de la Commission plénière FSDIE organisée en distanciel en date du 9 février 2021

Délibère

Article unique :

Les projets du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes session exceptionnelle 2020-2021 tels qu'annexés à la présente délibération sont approuvés.

Délibération adoptée à la majorité absolue des 36 membres présents ou représentés.
(7 abstentions, 29 POUR)

A Toulouse, le 4 mars 2021

Le Vice-Président de la CFVU

Vincent Simoulin



**Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire
Séance du 4 mars 2021
en visioconférence**

**DELIBERATION N° 163-2021-CFVU
PORTANT APPROBATION DES PROJETS INPECT'ART 1ERE SESSION 2020-2021**

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-1 et L 712-6, L712-6-1,
Vu l'ordonnance n°2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances Administratives à caractère collégial,
Vu la circulaire n°2011-1021 du 3/11/2011 relative au développement de la vie associative et des initiatives étudiantes,
Vu les statuts de l'Université Toulouse-Jean Jaurès en vigueur,
Vu l'avis de la Commission plénière FSDIE organisée en distanciel en date du 9 février 2021

Délibère

Article unique :

Les projets INPEC'ART 1ère session 2020-2021 tels qu'annexés à la présente délibération sont approuvés.

Délibération adoptée à la majorité absolue des 36 membres présents ou représentés.
(7 abstentions, 29 POUR)

A Toulouse, le 4 mars 2021

Le Vice-Président de la CFVU



**Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire
Séance du 4 mars 2021
en visioconférence**

DELIBERATION N° 164-2021-CFVU

**PORTANT SUR L'APPROBATION DU CALENDRIER ET DU CIRCUIT DU TRAITEMENT RELATIF AUX DEMANDES
ET AUX DECISIONS D'EXONERATION, REMBOUSEMENT OU ANNULATION D'UNE INSCRIPTION
ADMINISTRATIVE POUR LA RENTREE UNIVERSITAIRE 2021-2022**

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-1 et L 712-6, L712-6-1,
Vu l'ordonnance n°2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances
Administratives à caractère collégial,
Vu les statuts de l'Université Toulouse-Jean Jaurès en vigueur,

Délibère

Article unique :

Le calendrier et le circuit du traitement relatif aux demandes et aux décisions d'exonération, de
remboursement ou d'annulation d'une inscription administrative pour la rentrée universitaire 2021-2022
tels qu'annexés à la présente délibération sont approuvés.

Délibération adoptée à l'unanimité des 33 membres présents ou représentés.

A Toulouse, le 4 mars 2021

Le Vice-Président de la CFVU



Vincent Simoulin

**Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire
Séance du 4 mars 2021
en visioconférence**

DELIBERATION N° 165-2021-CFVU

**PORTANT SUR L'APPROBATION SUR LE CALENDRIER RELATIF AUX DECISIONS D'EXONERATION DES DROITS
D'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE POUR LA RENTREE UNIVERSITAIRE 2021-2022**

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-1 et L 712-6, L712-6-1,
Vu l'ordonnance n°2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances
Administratives à caractère collégial,
Vu les statuts de l'Université Toulouse-Jean Jaurès en vigueur,

Délibère

Article unique :

Le calendrier relatif aux décisions d'exonération des droits d'inscription administrative pour la rentrée
universitaire 2021-2022 tel qu'annexé à la présente délibération est approuvé.

Délibération adoptée à l'unanimité des 33 membres présents ou représentés.

A Toulouse, le 4 mars 2021

Le Vice-Président de la CFVU



**Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire
Séance du 4 mars 2021
en visioconférence**

**DELIBERATION N° 166-2021-CFVU
PORTANT SUR L'APPROBATION DU CALENDRIER ET DU CIRCUIT DU TRAITEMENT RELATIF AUX DEMANDES
D'EXONERATION, D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION AU SED POUR LA
RENTREE UNIVERSITAIRE 2021-2022**

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-1 et L 712-6, L712-6-1,
Vu l'ordonnance n°2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances
Administratives à caractère collégial,
Vu les statuts de l'Université Toulouse-Jean Jaurès en vigueur,

Délibère

Article unique :

Le calendrier et le circuit du traitement relatif aux demandes d'exonération, d'annulation et de
remboursement des droits d'inscription au SED pour la rentrée universitaire 2021-2022 tels qu'annexés à
la présente délibération sont approuvés.

Délibération adoptée à l'unanimité des 36 membres présents ou représentés.

A Toulouse, le 4 mars 2021

Le Vice-Président de la CFVU



Vincent Simoulin

**Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire
Séance du 4 mars 2021
en visioconférence**

**DELIBERATION N° 167-2021-CFVU
PORTANT SUR LA CONVENTION PIX**

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-1 et L 712-6, L712-6-1,
Vu l'ordonnance n°2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances
Administratives à caractère collégial,
Vu les statuts de l'Université Toulouse-Jean Jaurès en vigueur,

Délibère

Article unique :

La convention PIX telle qu'annexée à la présente délibération est approuvée.

Délibération adoptée à la majorité absolue des 34 membres présents ou représentés.
(14 abstentions, 20 POUR)

A Toulouse, le 4 mars 2021

Le Vice-Président de la CFVU



Vincent Simoulin

**Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire
Séance du 4 mars 2021
en visioconférence**

**DELIBERATION N° 168-2021-CFVU
ADOPTANT LES MODALITES DE REORGANISATION DES EVALUATIONS DE LA PREMIERE SESSION DU
SEMESTRE 2020-2021 ET DE LA SECONDE SESSION 2020-2021**

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-1 et L 712-6, L712-6-1,
Vu l'ordonnance n°2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances Administratives à caractère collégial,
Vu l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,
Vu le décret n° 2017-619 du 24 avril 2017 relatif à la mise à disposition d'enseignements à distance dans les établissements d'enseignement supérieur,
Vu les statuts de l'Université Toulouse-Jean Jaurès en vigueur,

Délibère

Article unique :

Les dispositions de la note de cadrage arrêtant les modalités de réorganisation des évaluations de la première session du second semestre 2020-2021 et de la seconde session 2020-2021 telle qu'annexée à la présente délibération est approuvée.

Délibération adoptée à la majorité absolue des 33 membres présents ou représentés.
(5 abstentions, 12 contre, 16 POUR)

A Toulouse, le 4 mars 2021

Le Vice-Président de la CFVU

